



CAMERCAP-PARC

EVALUER - PROPOSER - INNOVER
ASSESS - SUGGEST - INNOVATE



NOTE VEILLE ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIQUE

#12

Par Barnabé OKOUDA

AOÛT 2025



L'AVENIR DU FRANC CFA (XAF) DE PLUS EN PLUS EN POINTILLÉS (...): UNE DÉCONSTRUCTION DU MODÈLE POLITIQUE ET VOLONTARISTE ACTUEL PAR LES RÉALITÉS ET DES ÉVIDENCES DU VÉCU QUOTIDIEN

UNE REVUE RAPIDE EN QUELQUES CLICHÉS

Des scènes insolites au départ, mais qui se déroulent sous nos yeux, habitants de la zone BEAC (pays membres de la CEMAC) au quotidien, au point de devenir « acceptés » voire « actés faute contrepoids » sans que cela n'émue les autorités en charge. Il s'agit de la déconnexion de plus en plus subie et vécue dans le plus grand mutisme, des deux unités monétaires qui constituent la Zone Franc CFA, à savoir le CFA de la sous-région UEMOA (XOF) et le CFA de la sous-région BEAC (XAF). Et pourtant, c'est l'avenir de la sous-région qui se joue dans une indifférence quasi complice, voire coupable. Que NENI !

En conformité avec sa mission, le CAMERCAP-PARC, une fois de plus, essaie dans les lignes qui suivent, de porter à l'attention de l'opinion publique une analyse des faits, loin de toute polémique idéologique : rien que des évidences.

La zone FRANC en bref.

C'est un ensemble de 15 pays, dont 08 de la zone UEMOA et 06 de la zone BEAC, plus les (Îles) Comores, tous d'anciennes colonies françaises, réunies autour de la France par des accords qui leur permettent d'avoir une monnaie commune depuis 1945. (Voir encadré 1.)

Nous allons nous intéresser aux deux unions monétaires CEMAC et UEMOA dans la présente note.

(i) **L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)** comprend le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.





La monnaie commune est le Franc CFA (Communauté financière africaine, **XOF**). Le siège de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est situé à Dakar, au Sénégal.

(ii) **La Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)** regroupe le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad.

La monnaie commune est le Franc CFA (Coopération financière en Afrique Centrale, **XAF**). Le siège de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) est à Yaoundé, au Cameroun.

Le cadre institutionnel de la Zone Franc s'appuie sur deux principes fondateurs :

(i) Une parité de change fixe avec l'euro; et

(ii) Une garantie de convertibilité illimitée en euro des monnaies par le Trésor français.

Leur objectif commun est de favoriser la stabilité monétaire et financière, condition nécessaire au développement.

Le Taux de change des monnaies

Les taux de change entre l'euro et les monnaies africaines des coopérations monétaires Afrique-France sont restés inchangés depuis la création de l'euro :

• 1 euro	655,957 FCFA (pour les deux francs CFA : XOF et XAF) ;
• 1 euro	491,968 KMF (francs comoriens).

Une fois encore, cette note ne souhaite pas aborder dans cette analyse les aspects de souveraineté comme annoncé à l'introduction. Examinons donc quelques statistiques :

Tableau 1 : Quelques indicateurs socioéconomiques clés

		Zone BEAC (XAF)	Zone BCEAO (XOF)	ZONE FRANC
1	Nombre de pays	06	08	15 ¹
2	Population (2024)	42,5 millions	76 millions	//
3	PIB (2024) milliards USD	108,1	243,7 milliards USD	//
4	Taux de croissance (2024) du PIB	2,7%	6,2%	5,3%
5	PIB / tête (2024) USD	3,371	1,468	//
6	Pays leader	Cameroun	Cote d'Ivoire	Cote d'Ivoire
7	Pays leader (Budget en 2025)	7 317,7 milliards de FCFA (environ 13 milliards USD)	15 339,2 milliards de FCFA (environ 27,22 milliards USD)	//
8	PIB du pays leader en 2024	51,33 milliards USD (source BM)	86,54 milliards USD (source BM)	//
9	Masse monétaire en circulation ²	20 958,7 (2024)	45 659,1 (2023)	//
10	Taux de couverture extérieure de la monnaie	74,9%	-----	//
11	Réserves en mois d'importation de biens et services	4,61 (2024)	-----	//
12	Communauté Economique Régionale d'intégration selon l'UA	CEEAC 10-11 pays	CEDEAO 15 (-3) pays	UA
13	Processus de d'intégration et de monnaie commune au sein de la CER supra	en léthargie	très avancé	en pointillés

Source : Compilation du CAMERCAP-PARC à partir de différents rapports

¹La République des Comores est le 15 Etat membre

²Rapport sur la politique monétaire, BEAC, Mars 2025

Rapport sur la politique monétaire, UEMOA, juin 2023

Le tableau ci-dessus nous présente un panorama synoptique des 02 sous zones monétaires de la Zone Franc.

Et à la lecture, certains indicateurs objectifs peuvent justifier, de manière subjective, le comportement des milieux d'affaires et des citoyens UEMOA (XOF) par rapport au FCFA (XAF) de la zone BEAC.

1. **Le taux de croissance en UEMOA** représente plus du double de celui de la CEMAC (6,2% contre 2,7%), expression d'une région marquée d'un dynamisme économique relatif ;
2. **Le PIB nominal également**, au-delà de la différence du nombre de pays membres (08 contre 06) marque aussi une longueur d'avance et une proportion de 1 à 2+ entre les 02 zones monétaires ;
3. **Le PIB/habitant, traduisant une richesse** par tête supérieur du pays leader de la zone ;
4. **La masse monétaire en circulation** qui fait plus du double (21 mille milliards contre 45 mille milliards) en FCFA (XAF/XOF).

Tous ces indicateurs sont certainement à la source de ce comportement des citoyens XOF. Et comme les autorités publiques ne disent rien (ne font rien) pour établir le discours officiel, la situation s'enlise.

Les faits semblent leur donner raison et entretiennent la perception de supériorité et donc de différenciation.

Alors que nous évoquions le sujet sur l'avenir de la monnaie communautaire et la nécessité d'engager une réflexion prospective, un haut responsable de l'institution monétaire en zone CEMAC me reprenait sur les fondamentaux théoriques expliquant la solidité du XAF et de l'absence de risques d'une quelconque dévaluation.

Il parlait certainement d'une éventuelle dévaluation, alors que je souhaitais porter la discussion sur le devenir à moyen terme du FCFA, dans un contexte de mutations inéluctables des économies du monde, au regard des performances globales de la zone XAF en particulier.

Nous faisons fi des débats sur le plan idéologique et politique portés par les panafricanistes et les souverainistes .

Les faits tels que vécus par les citoyens aux mois de juillet/août 2025.

1. La pratique de change informelle (dans les rues) hors réglementation malgré les rappels des autorités monétaires.

En passant à travers les rues des grandes métropoles¹ du Cameroun, à ciel ouvert et sans gêne, dans les marchés, les parkings et halls des aéroports, on les croise et parfois ils vous « accrochent » souvent des hommes un brin agressifs à

la criée, téléphones portables et liasses de billets à la main, ils montent et descendent, à l'affût d'un moindre regard intéressé. Le mot « *Change* », est celui qui vous fait comprendre qu'il s'agit d'une proposition.

Ils sont toujours présents dans ces lieux avec un air serein et dépourvu de toute inquiétude. Ces monnayeurs informels sont des « banques ambulantes » qui manipulent d'importantes sommes d'argent en devises, en violation insolente de la réglementation en vigueur.

En parcourant cette réglementation de change de la CEMAC, il est clairement mentionné ; « *il est interdit à toute autre personne physique ou morale non agréée à cet effet d'effectuer de telles opérations sous peine de sanctions* ».

Pourtant, le spectacle décrit très laconiquement ci-dessus dure depuis des années, voire des décennies.

Les opérations de change sont librement effectuées dans les rues du Cameroun et des autres pays de la CEMAC en dehors de tout contrôle et hors du circuit bancaire par des ambulants.

Ce phénomène de change dans la rue connaît une telle ampleur qu'il pourrait être appelé « banques de la rue », qualificatif pour le moins convenable si l'on tient compte aussi bien du volume d'opérations de change que de la diversité d'agents qui se présentent sur ce marché noir.

1.1. Les conséquences du marché de change informel

Il est important de retracer ici quelques conséquences néfastes de ce phénomène sur les économies de la sous zone XAF/BEAC, sans prétention d'exhaustivité

• Trafic de faux billets

Plusieurs « clients » témoignent avoir acquis de billets faux, et/ou altérés, faute d'un contrôle qualité en situation. Que ce soit le vendeur ou l'acheteur, lorsqu'un individu acquiert, au cours d'une transaction de change informel, un billet comportant un défaut, il ne peut obtenir réparation du préjudice subi.

Il perd son argent ou alors il s'organise à le re-injecter dans le circuit. Ce qui est une entorse à l'économie. Et des cas pareils sont légion!

• La réduction des recettes fiscales

Ce marché noir entraîne un manque à gagner en ce qui concerne la fiscalité. Le change informel qui s'opère [au Cameroun] échappe au contrôle des autorités monétaires et fiscales, alors qu'il devrait constituer comme d'autres secteurs, une source de recettes (impôts).

¹Boulevard du 20 mai à Yaoundé comme parfaite illustration



Par ailleurs, au-delà de cette considération, cette pratique viole le principe à la fois (général et constitutionnel) de l'égalité des citoyens devant la loi. En effet, les changeurs clandestins sont source d'injustice et d'inégalités de traitement par rapport aux bureaux de change formels établis comme PME, victimes de la concurrence déloyale et amenés à supporter un fardeau fiscal disproportionné.

- **Le blanchiment d'argent et un couloir des flux financiers illicites**

Le marché de change informel étant un lieu de transaction monétaire hors de toute traçabilité, est donc illicite malgré un brassage d'énormes sommes d'argent en espèces, les acteurs de ce secteur constituent des canaux de transfert de fonds au bénéfice des actions de blanchiment et de financement des activités illicites, et la frontière avec les activités terroristes n'est pas établie (Boko Haram-NOSO-RCA).

2. La nouvelle réglementation de change et de transferts de la BEAC, y compris entre les 02 zones

Selon la BEAC, la nouvelle réglementation de change et de transfert de la BEAC² a pour objectif de mieux encadrer les flux de devises étrangères et à renforcer le contrôle des opérations financières à la CEMAC.

Ces mesures s'inscrivent dans un contexte de gestion des réserves de change et de lutte contre les flux financiers illicites. Elles comportent quatre (04) points essentiels:

- **Le contrôle des mouvements de devises:**

La BEAC a mis en place des procédures plus strictes pour les transferts de devises, exigeant notamment des justificatifs plus précis et un suivi renforcé des opérations.

- **Le rôle des banques:**

Les banques commerciales sont tenues de fournir à la BEAC des informations détaillées sur les opérations de change et de transfert qu'elles facilitent.

- **Les sanctions en cas de non-conformité:**

Des sanctions sont prévues pour les établissements financiers et les entreprises qui ne respectent pas les nouvelles dispositions.

- **Les objectifs de la réglementation:**

L'objectif principal est de préserver la stabilité du franc CFA et de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

À l'observation des faits constatés et sommairement décrits supra, la pratique de change dans la rue met à mal les 04 mesures promues par cette réglementation.

3. Le taux de change différencié désormais officiel et acté entre XOF et XAF

La première victime de cette situation est l'état d'esprit des populations. L'économie de la zone continue de subir une érosion et la maison commune qu'est la Zone Franc se fissure, en déphasage avec les principes et les textes censés gouverner la zone franc.

Notre adresse n'a rien à voir avec les débats sur la souveraineté monétaire au sens politique, cheval de bataille des partisans de la décolonisation et de la rupture (depuis Hilaire Kamga et tous les panafricanistes). Les raisons évoquées sont suffisamment solides et nous avons donné notre position sur le sujet.

Et tout récemment encore, un haut responsable de l'institut d'émission nous rappelait que notre monnaie était suffisamment solide pour ne pas s'inquiéter de son avenir immédiat. Soit !

Mais ce qui se passe actuellement dans les échanges entre la zone CEMAC (XAF) et la zone BCEAO (XOF) mérite d'attirer notre attention.



²BEAC (2019). Instruction N°010/GR/2019 relative à l'approvisionnement en devises par la Banque centrale des établissements de crédit pour le règlement des transactions avec l'extérieur.

En mathématique élémentaire, cela s'appelle la transitivité et se dit ainsi :

Or depuis quelques années, ce qui se disait ou se faisait de manière informelle, prend de plus en plus une dimension officielle : **1 XAF n'est plus équivalent à 1 XOF**. La parité n'existe plus. Et le pire c'est que c'est chaque acteur qui vous fixe sa contrevaletur.

Alors, comment ça s'appelle en économie monétaire ou financière : un taux fluctuant ou une décote ? dans ce cas, peut-on encore parler de zone monétaire unique ou de monnaie commune ? le CFA/XOF et le CFA/XAF, ce n'est plus la même monnaie ! Acceptons-le et prenons les mesures qui s'imposent.

Agissons en conséquence par une réaction proactive et non passive comme nous le subissons actuellement.

Il nous semble opportun et important d'officialiser la nouvelle parité, soit au fixe, soit en fluctuation libre, comme c'est le cas entre le Dollar US et le Dollar CAN (canadien) ? Le Ghana et le CFA XOF sont dans cette relation et l'économie ghanéenne ne se porte pas très mal. De même que le Nigéria.

Si 1 euro =	655, 659 XAF, et
Si 1 euro =	655, 659 XOF , alors 1 XAF = 1 XOF.

La situation est d'autant plus en aggravation constante que « ce comportement » sort désormais du cadre informel de change pour rentrer dans les établissements formels, publics ou privés.

a) Les Bureaux de change dans l'enceinte des aéroports de la zone UEMOA.

De Cotonou, Lomé, Abidjan ou Dakar et tous les pays membres, le taux de change affiché dans les bureaux de change applique ouvertement une décote de 10 à 20%. Ainsi pour avoir du XOF, pour 10 000 XAF, vous recevez 8 000 XOF. Soit 20% en moins !

Dans l'enceinte, certaines boutiques refusent même de prendre le XAF, même avec la décote.

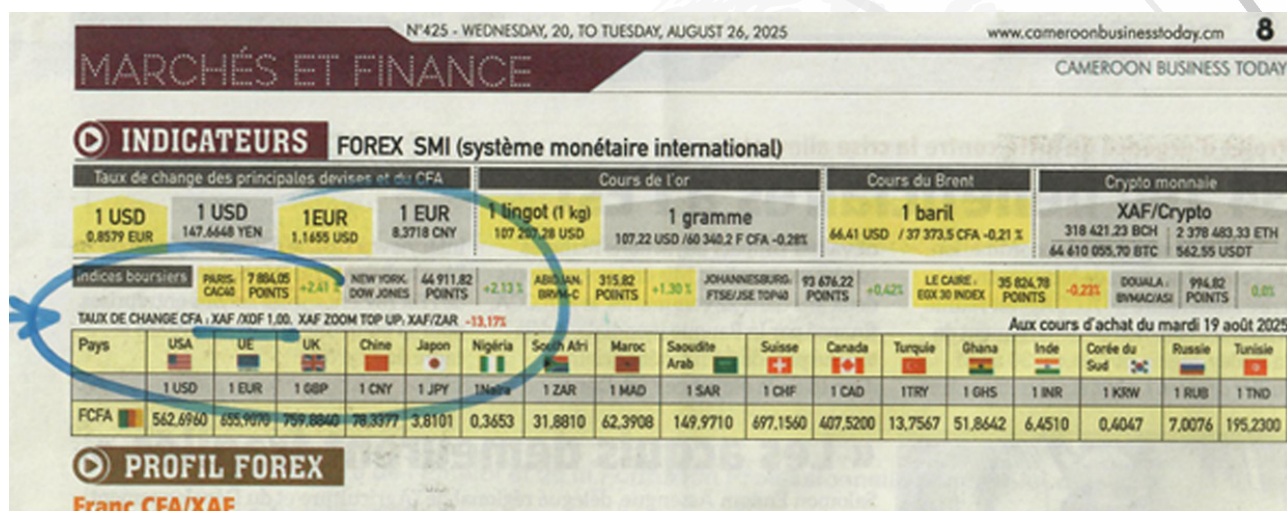
À l'extérieur, les agents de change informel, en fonction du volume d'argent à changer naviguent dans la même fourchette [7 à 20%] de décote.

b) Dans les hôtels, en fonction du standing, la décote peut aller jusqu'à 25%³.

Encadré 1 : Le discours officiel en déphasage de la réalité

Malheureusement, CBT-Cameroon Business Today- Hebdomadaire Économique du groupe Cameroon Tribune/SOPECAM, media gouvernemental, continue de porter semaine après semaine, la version officielle du taux de change 1XAF=1XOF, au lieu d'observer la réalité des faits. Normal, la ligne éditoriale ne permettant pas de tenir un langage en marge du discours officiel.

Cet alignement au conformisme induit malheureusement une prise de décision erronée pour les transactions financières entre les 02 sous-zones monétaires.





c) Les documents officiels en circulation hors Zone Franc : le cas du Journal de la compagnie ASKY.

Dans tout le réseau de desserte de la compagnie aérienne ASKY (+25 pays en Afrique), le journal d'information et d'annonces (duty-free) est disponible pour chaque siège passager.

Dans l'édition n°64 couvrant la période Mai-Juin-Juillet 2025 et les numéros antérieurs, cette différenciation ou décote est publiquement marquée.

Et Dieu seul sait que c'est la compagnie aujourd'hui qui sert de liaison entre les pays de la CEMAC (intra) d'une part et des pays CEMAC vers l'extérieur d'autre part.

Encadré 2 : le cas ASKY.

Cette situation prend de l'ampleur progressivement sous le silence et l'indifférence complice des différentes banques centrales qui ont la charge de réguler de veiller à la réglementation fixée. Et pour cela, elle tend déjà à devenir officielle.



Magazine de publicité à bord de ASKY N° 64 Mai-Juin-Juillet 2025



TRUSSARDI UOMO
Eau de toilette 50 ML.

Trussardi Uomo 1911 est la quintessence d'une masculinité de tête, avec un accord de citron frais et de bergamote, c'est un cœur de violette, de géranium et de sauge sèche sensation sophistiquée et rassurante. La note finale caractère et de passion, avec des notes de cuir et de noir intense donne de la profondeur à un parfum aux tonalités passionnées et affirmées.

Trussardi Uomo 1911 is the quintessence of refined masculinity with an accord of fresh lemon and bergamot, lead the violet, geranium, and clary sage that exudes a sophisticated sensation. The finish is a mix of character and passion, and patchouli. The intense black bottle gives depth decidedly passionate and assertive tones.

49 500 XOF / 55 200 XAF / 76 €



JUICY COUTURE VIVA LA JUICY
Eau de parfum 50 ML.

Trouvez la couture dans votre quotidien avec le parfum Viva la Juicy. Une fragrance florale enjouée et sucrée avec un caramel crémeux, de vanille et d'ambre sensuel. Les gaudes vibrantes, le chèvrefeuille sucré et une pincée de sont un luxe liquide pour la vie de tous les jours.

Find couture in your everyday with Viva la Juicy. A sweet floral fragrance with a delectable dry-down of creamy caramel, fluffy gardenia, vibrant berries, and a pucker of bright mandarin are liquid luxury for the life.

36 000 XOF / 40 000 XAF / 55 €



CALEBASSE (N°64)

L'ORÉAL PARIS
LASH PARADISE MASCARA DUO SET BLACK

Passer des fêtes sans paupières grâce aux couleurs inspirées parisiennes. Vous ne les oublierez pas de si tôt ! Ces produits volume intense et une longueur époustouflante. Leur applicateur ultra-soft pour les sens, renforcée par l'extrême douceur. Formule prête à l'emploi, imprégnée d'actifs bénéfiques. Pour plus spectaculaires, appliquez également Super Lifter Ultra Pre.

Lash Paradise Mascara from L'Oréal Paris is your go-to for long lashes, now available in a duo set. A luscious castor oil mascara you intense volume and spectacular length with a feather-soft Ultra-Soft brush carefully coats lashes with silky smooth castor keeps lashes feeling soft and flake-free. And you can control how go. If you're dressing to impress, simply add more coats for extra.

23 000 XOF / 26 500 XAF / 35 €



L'ORÉAL PARIS
TREX QAP REVITALIFT CLASSIC BAG

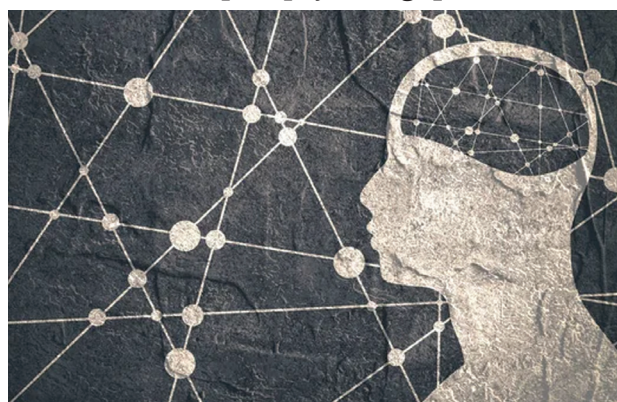
Découvrez le cadeau parfait pour vous ou vos proches avec Revitalift de L'Oréal Paris. Développée pour lisser les rides de peau, cette routine quotidienne est enrichie en Pro-Rétinol Fibelastyl. Crème de jour anti-âge (50ml), Crème de nuit anti-âge (50ml), concentré (15ml), Sérum anti-âge redensifiant (30ml), Eau micell.

Discover the perfect gift for yourself or your loved ones with Pouch from L'Oréal Paris. Developed to smoothen wrinkles and this daily routine is enriched in Advanced Pro-Retinol and Fibelastyl. Advanced Anti-aging Day Cream (50ml), Anti-aging Night Cream (50ml), Eye Cream (15ml), Redening Anti-aging Serum (30ml), Micellar V.

45 000 XOF / 50 000 XAF / 60 €

La différence se fait sur tous les types de produits possibles/disponibles à bord.

- Effet et impact psychologique



C'est le choc psychologique de cette réalité désormais répandue et quasi officielle, les habitants ordinaires des pays UEMOA savent que leur monnaie est plus forte que le FCFA Afrique centrale. Donc que leur économie plus performante que celle de la CEMAC.

En conséquence, un brin de complexe de supériorité se crée et s'établit de fait, en induisant des attitudes de dédain voire de mépris, une sorte de dialectique riche-pauvre, etc.

Certaines personnes y trouvent même à tort ou à raison les difficultés à utiliser les cartes bancaires de la zone CEMAC en zone UEMOA. Ceci du fait d'une convertibilité erronée et tronquée.

Elle serait plus avantageuse en espèces (avec une décote), qu'en passant par la monétique bancaire (qui continue d'entretenir la parité officielle 1XAF=1XOF)

4. Le CFA XAF doit-il (peut-il) continuer à exister sans son jumeau XOF ? la Zone Franc a-t-elle encore une raison d'être (techniquement ?)

4.1. L'instruction des chefs d'État lors du sommet 2021 d'engager la réflexion sur l'avenir du XAF par la BEAC (commission ?) en attente des conclusions ...



ECOMATIN

N°00820 du lundi 15 septembre 2025

Lors du , les chefs d'État ont effectivement décidé d'« engager une réflexion approfondie sur les conditions et le cadre d'une nouvelle coopération monétaire », notamment avec la France, concernant le franc CFA (XAF). À cet effet, la BEAC, sous la supervision de la Commission de la CEMAC a été chargée de proposer dans « des délais raisonnables » un schéma conduisant à l'évolution de la monnaie commune .

De 2019 à 2025, soit plus de 05 années après, les délais raisonnables ne sont-ils pas échus ? Doit-on encore attendre de lire une note issue de cette réflexion ? À l'observation, Que dit la commission CEMAC, chargée de superviser l'activité ? Et les autorités monétaires nationales, ?seule l'opinion publique (OSC au sein des États) s'est emparée du sujet, mais que peut-elle ?

Doit-on considérer que le sujet est au-delà des capacités d'analyse ou de prise de position des institutions commises à la tâche ?⁴ Perçue par certains comme un vestige colonial, la question du franc CFA suscite, depuis la fin des années 2010, un débat renouvelé dans l'espace francophone africain. Les débats virulents que suscite cette monnaie ont motivé des décisions fermes sur celle-ci.

Plusieurs facteurs pourraient expliquer ce virage notamment: la pression interne croissante : les élites politiques et les sociétés civiles qui réclament plus d'autonomie monétaire ; **La comparaison avec l'UEMOA** : la zone ouest-africaine avait déjà entamé une réforme sur sa monnaie.

L'évolution des relations France-Afrique : dans un contexte de redéfinition des rapports post-coloniaux, la réforme du CFA devenait un enjeu diplomatique.

Les contraintes économiques : le besoin de stimuler la croissance, renforcer la résilience budgétaire et moderniser les outils économiques pousse à réexaminer le cadre monétaire.

Au terme de celui-ci, instruction a été donnée à la **BEAC de mener, sous la supervision de la commission de la CEMAC, une réflexion technique** sur l'évolution de la coopération monétaire avec la France, **sur l'avenir du franc CFA en zone CEMAC.**

À la suite de ce sommet, la BEAC a engagé des consultations techniques avec les ministères des finances, les banques centrales partenaires et d'autres institutions. Plusieurs pistes de réforme ont été évoquées de manière informelle ou dans des rapports intermédiaires (non rendus publics) :

- **Retrait des représentants français** des organes de gouvernance de la BEAC ;
- **Suppression du compte d'opérations** auprès du Trésor français ;
- **Changement du nom de la monnaie** (abandon du terme "franc CFA") ;
- **Rapatriement partiel ou total des réserves de change** vers la BEAC. Sur ce point, l'institution d'émission monétaire sous-régionale a subi une fin de non-recevoir lors des réunions organisées à Paris et Washington en mars-avril 2025, avec les compagnies minières et pétrolières pour la plupart des multinationales occidentales⁵. Pour le reste des discussions, elles sont restées **confidentielles** et non contraignantes, sans calendrier formel annoncé. Mais le constat reste négatif sur les 6 000 millions de FCFA escomptés en devises.

4.2. Le devenir du FCFA après le sommet

À la suite du sommet extraordinaire de Yaoundé, l'annonce de l'ouverture d'une réflexion sur l'avenir du franc CFA a été bien accueillie, tant au niveau régional qu'international. Cette décision était perçue comme une ouverture vers une modernisation du cadre monétaire de la CEMAC, comparable aux réformes engagées par l'UEMOA avec le projet de l'ECO.

Cependant, contrairement à l'espace ouest-africain, où la réforme s'est traduite rapidement (au moins sur le plan symbolique) par la suppression du compte d'opérations et le retrait des représentants français dans les instances de la BCEAO, la zone CEMAC a adopté une approche plus discrète et moins diligente.

⁴Le dernier sommet de la CEMAC réuni à Bangui le 10 septembre 2025 a réchauffé le plat et (re) confié le mandat au Président Congolais D.SASSOU NGUESSO.

⁵Le 25 mars 2025, l'administration américaine de M Trump a d'ailleurs proféré des menaces aux états membres de la CEMAC dans ce sens et menacé des représailles.



En effet, depuis 2019, il n'existe aucune feuille de route publique relative à la réforme monétaire. Contrairement à la BCEAO (UEMOA), qui a communiqué régulièrement sur le projet de l'ECO, la BEAC est restée très discrète.

Aujourd'hui, rendu à la 6ème année après cette instruction, les pays de la CEMAC ont entre-temps tenu 2 sommets (2021 et 2023).

Le sommet ordinaire de la CEMAC, tenu à Yaoundé le 17 mars 2023, était très attendu et plusieurs observateurs espéraient l'annonce de mesures concrètes. Une fois encore, le sujet a été abordé mais, aucune décision formelle n'a été prise. Il a plutôt été demandé par les chefs d'État, de :réaffirmer l'importance de la stabilité monétaire ;demander la poursuite des consultations techniques ;évoquer la possibilité d'un élargissement de la discussion aux ministères concernés ;repousser toute réforme substantielle à une date ultérieure non précisée.

Malgré la portée symbolique de la décision de 2019, plusieurs limites ont freiné la mise en œuvre concrète :

- Manque de consensus entre États membres sur la vitesse et l'ampleur de la réforme. Dépendance structurelle vis-à-vis de la France, notamment pour les garanties de convertibilité. Préoccupation principale des États post-Covid : dès 2020, la pandémie a recentré les priorités sur la relance économique, la dette et la stabilité budgétaire. Manque de transparence : peu d'informations publiques sur les travaux engagés, ce qui affaiblit la légitimité du processus.



Sommet Extraordinaire de la CEMAC, 2019.

4.3. Capacités de la BEAC et de la Commission de la CEMAC à conduire une réforme effective

Tableau 2 : Analyse sommaire des capacités à conduire les réformes par la CEMAC

Organe	Points forts	Points faibles
Capacités institutionnelles		
Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)	53 ans d'existence et dont une longue expérience en gestion monétaire	Manque d'indépendance totale (la BEAC reste sous forte influence politique des chefs d'État) selon le principe de rotation à la tête des institutions communautaires
	Cadre légal établi et clair	Présence de représentants français encore marquée
	Membre d'organisations financières internationales	Faible tradition de communication publique ou de débat économiques ouverts
	Infrastructure monétaire et financière fonctionnelle (supervision bancaire via la Commission bancaire de l'Afrique centrale – COBAC)	Capacité de projection limitée sur les marchés internationaux
Commission de la CEMAC	Organe politique régional mandaté pour impulser l'intégration économique	La Commission dépend largement de la volonté politique des États membres. Le Président n'a pas de réel pouvoir. Il est un haut fonctionnaire communautaire.
	Peut jouer un rôle de coordination interétatique sur les réformes communautaires	Faible autonomie financière : elle dépend des contributions des États, souvent en retard
	Dispose de structures spécialisées dans les questions monétaires et économiques	Manque de technocratie spécialisée sur les questions monétaires complexes
Capacités économiques et financières		
Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)	Capacité de gestion des réserves de change et des taux directeurs bien maîtrisée	Taux de bancarisation très faible (autour de 15 % en zone CEMAC)
	Elle commence à injecter des financements depuis quelque temps à la BDEAC pour soutenir les économies	Le PREF CEMAC reste à l'image des plans de développement nationaux : plein de projets ambitieux, peu de réalisations concrètes (résultats)
	Réseau bancaire de plus en plus intégré	Économies peu diversifiées , dépendantes des matières premières
Commission de la CEMAC		Faible marge de manœuvre budgétaire
	PREF CEMAC constitue un cadre conceptuel ambitieux	Dépend du financement extérieur pour la plupart de ses programmes (UE, AFD, BAD, BM/peu de résultats)

Source : © CAMERCAP-PARC



Outre les capacités citées ci-dessus, la BEAC comme la Commission de la CEMAC dispose de capacités techniques, politiques et diplomatiques solides.

En effet, la BEAC dispose de la capacité à conduire des études d'impact macroéconomique, simulations de scénarios, etc. De plus la commission a souvent servi de plateforme de concertation politique, notamment dans les dossiers douaniers, budgétaires ou d'intégration régionale.

Il ressort du tableau ci-dessus que la BEAC dispose de capacités techniques solides, mais reste dépendante de décisions politiques que seule la Commission de la CEMAC (et surtout la Conférence des chefs d'État) peut impulser.

La Commission de la CEMAC, bien qu'ayant un rôle de coordination, souffre d'un **manque de moyens, de légitimité technique et d'autorité exécutive** pour piloter une réforme de cette ampleur seule.

Une réforme effective du franc CFA n'est donc possible que si les deux institutions ne coopèrent pas étroitement, avec un fort appui politique des chefs d'État et une mobilisation régionale coordonnée.

La transition du franc CFA vers l'ECO dans l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) a été annoncée en grandes pompes en décembre 2019, mais elle n'a pas encore été pleinement mise en œuvre à ce jour (août 2025).

Le processus a été largement politique, partiellement technique, mais surtout symbolique, et son exécution reste incomplète.

5. La République centrafricaine et la souveraineté économique/La RCA en avance sur la crypto monnaie (comme le Cameroun qui fait bande à part avec les APE).

En avril 2022, la RCA est devenue le premier pays africain, et le deuxième au monde, après le Salvador, à adopter le Bitcoin comme monnaie légale, aux côtés du franc CFA.

Cette loi a été adoptée dans un contexte de fragilité économique extrême, d'isolement financier et de difficultés d'accès au système bancaire classique.

Encadré 3 : L'impossible intégration par la fusion-absorption CEMAC/CEEAC

Afin de se conformer au projet de rationalisation des Communautés Économiques Régionales (CER) africaines initié par l'Union Africaine (UA) dans le cadre de l'agenda 2063, l'Afrique centrale se devait d'aboutir à une seule CER, ce qui a mis en branle le processus de fusion / absorption de la CEMAC par la CEEAC.

Le projet est en cours et piloté par le Cameroun. Au dernier constat des sommets avortés de Juin et Juillet 2025, le rythme de fusion ne semble pas encore au point, puisque la CEMAC continue d'adopter des plans et budget de la communauté pour le moyen terme.

Or, que ce soit la CEMAC ou la CEEAC, en l'état actuel des choses, la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique classe l'Afrique centrale comme la dernière zone du continent, avec le plus faible niveau d'intégration selon les critères retenus.

Dans ces conditions, aucun développement du commerce n'est possible avec les autres sous régions si on ne réussit pas déjà à échanger entre les pays disposant d'une même monnaie (CEMAC); et d'un tarif extérieur commun etc.

À l'observation, le problème repose d'abord sur la faiblesse des économies nationales, qui rend vulnérable et fragile l'intégration en nourrissant l'esprit de méfiance et de suspicion. En langage simple, une association des pauvres accentue la pauvreté, car il est difficile d'être vertueux dans la misère.

Autrui étant perçu comme un prédateur qui vient nous déposséder du peu que l'on croit avoir, d'où les replis de souveraineté exhibés de temps en temps dans certains États en refus des exigences communautaires.

La communauté a adopté (mars 2022) son programme statistique 2030, alors que le PREF/CEMAC continue de chercher des financements pour ses chantiers intégrateurs.

La Commission de la CEMAC a également son budget adopté en mars 2022 après quelques remous avec le Conseil des Ministres.

- **La mise en place du Bitcoin (cryptomonnaie) : opportunité ou risque de fissure pour fragiliser le XAF ?**



La RCA, voulant s'arrimer au vent de l'actualité de l'économie numérique dans le monde, a adopté la cryptomonnaie.

Selon la loi adoptée en 2022, le **Bitcoin** devient une **monnaie ayant cours légal**, au même titre que le franc CFA (les commerçants et opérateurs économiques peuvent l'accepter pour des paiements, la fiscalité peut être libellée en cryptoactifs) Une plateforme numérique « **Sango** » pour promouvoir les investissements en crypto-monnaies et tokeniser les ressources naturelles est d'ailleurs créée.

Suite à cette initiative, les acteurs du système financier de la CEMAC se sont insurgés, notamment :

- La BEAC qui a dénoncé la mesure comme illégale, rappelant que la politique monétaire est une compétence communautaire, et que seul le franc CFA est autorisé comme monnaie légale ;
- La CEMAC et la COBAC ont également réaffirmé l'interdiction d'usage des crypto actifs dans le système financier ;
- Le FMI et la Banque mondiale ont exprimé leurs préoccupations quant à la viabilité économique et à la gouvernance du projet ;
- Et les investisseurs se sont montrés réticents.

La RCA, qui appartient à une communauté monétaire, a par cette initiative unilatérale de rupture, exprimé un profond malaise économique et institutionnel vécu par certains pays de la CEMAC et a illustré la montée des aspirations à une souveraineté monétaire.

Cependant, une telle initiative requiert des préalables des capacités techniques et institutionnelles pour la mettre en œuvre durablement.

Depuis lors, le projet n'a pas abouti à une adoption significative du Bitcoin en RCA et la plateforme Sango a été suspendue de facto.

Dès lors, les ambitions de tokenisation des ressources sont en stand-by. Par ailleurs le gouvernement centrafricain a adopté une posture plus discrète depuis 2023, mais n'a pas officiellement retiré la loi.

La RCA, avec les cryptoactifs, incarne une stratégie nationale de contournement des cadres régionaux, révélatrice d'une crise d'intégration politique dans la CEMAC.

Ces choix illustrent certes une volonté de reprendre la main sur la souveraineté économique, mais aussi une fragilité structurelle du projet communautaire, qui repose encore largement sur l'alignement politique des chefs d'États, sans véritable mécanisme contraignant ni harmonisation effective.

Encadré 4 : Histoire des accords de la coopération monétaire Afrique-France

- **1945** Création du franc CFA dans les colonies françaises d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale.
- **1954-1962** Transformation institutionnelle de la Zone franc à la suite de l'indépendance des pays membres.
- **1960** Sortie de la Zone franc par la Guinée qui adopte le franc guinéen.
- **1962** Sortie de la Zone franc par le Mali qui adopte le franc malien.
- **1972-1973** Nouveaux accords de coopération monétaire pour l'Afrique centrale (1972) et l'Afrique de l'Ouest (1973).
- **1973** Sortie de la Zone franc par Madagascar et la Mauritanie qui adoptent le franc malgache et l'ouguiya, respectivement.
- **1975** Indépendance des Comores. En 1976, création du franc comorien.
- **1977-1978** Transfert des sièges des banques centrales en Afrique.
- **1984** Retour du Mali dans la Zone franc.
- **1985** Entrée de la Guinée équatoriale dans la Zone franc.
- **1994** Dévaluation de 50 % des francs CFA et 33 % du franc comorien. Lancement du cadre de convergence et d'intégration économique.
- **1997** Entrée de la Guinée-Bissau dans la Zone franc.
- **1999** Le Conseil de l'Union européenne reconnaît les accords de coopération monétaire au sein de la Zone franc. Les francs CFA et comorien sont liés à l'euro sans modification des parités.
- **2019** Signature d'un accord de réforme de la coopération entre la France et l'UEMOA, actant la fin de l'obligation de déposer une partie des réserves de change de la BCEAO au Trésor français (le compte d'opérations) et le retrait de la France des instances de gouvernance de la BCEAO.

Source : Banque de France



En guise de conclusion ,

Une théorie de management devenue rhétorique stipule qu'une organisation qui cesse d'innover et qui ne s'adapte pas à l'évolution de son environnement finit par mourir.

Le but visé par cette autre note de veille est un cri de cœur. Elle tient à sonner l'alarme auprès des autorités monétaires et de toutes les personnes en capacités, afin de modifier nos attitudes et nos pratiques.

Selon ses statuts, la BEAC jouit de la pleine indépendance comme autorité monétaire. Or, gouverner (la BEAC a bien un gouvernement) c'est prévoir et anticiper, être proactif et donc agir en temps réel en s'adaptant à l'évolution de l'environnement.

La pire des attitudes déconseillées par toutes les écoles et tous les enseignements du management moderne, est l'inaction et l'inertie face à un monde qui court et un environnement en mutation permanente.

Les 05 évidences exposées dans la présente note ne sont pas nouvelles. Tout le monde les voit et les vit au quotidien depuis des années. Les économies de la sous-région en pâtissent et continuent à trainer le peloton de queue en Afrique et dans le monde.

Se contenter des résultats « internes¹ » positifs alors que les populations de la sous-région s'enlisent ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt.

Quelque chose doit être fait en urgence pour sortir de cette risée, ne serait-ce que par rapport à la considération de nos frères de la zone UEMOA. Le développement et le bien-être, c'est aussi et d'abord la perception que l'on a de soi !

L'économie ou la puissance économique est un champ de bataille où les rapports de force font le principe du jeu. C'est le dominant qui dicte sa loi.

Le cas de l'actuel Président américain Donald TRUMP et son MAGA (*Make America Great Again*) en est une parfaite illustration. Il impose « sa » paix à tous. Au point de convoquer des chefs d'État africains pour l'introniser « Prix Nobel de la paix² ».

Les pays de la zone CEMAC doivent le réaliser et en prendre acte. Et c'est l'occasion où jamais de passer à la vitesse requise dans le processus de fusion CEMAC/CEEAC, afin d'atteindre au moins la masse critique en termes de population (220 millions d'habitants).

La politique politicienne et la mal gouvernance continuent de plomber les efforts volontaristes affichés. Le monde avance, l'Afrique progresse, la CEDEAO fait des grands bonds.

La CEMAC et le Cameroun doivent courir, au risque d'être largués et de laisser la pauvreté et la misère aux générations futures comme héritage après 2030. Le rendez-vous étant déjà fatalement hypothéqué

(c) Camercap-Parc, 2025

¹La BEAC a réalisé un bénéfice net de 345 milliards XAF en 2024

²05 Chefs d'Etats africains à la maison blanche le 09 juillet 2025 Gabon, Liberia, Sénégal, Mauritanie et Guinée Bissau)